

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 janvier 2007

## DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 68

présenté par  
M. Quentin,  
rapporteur au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE PREMIER BIS**

I. – Dans l’alinéa 1 de cet article, substituer à la référence :

« IV *bis* »

la référence :

« V ».

II. – En conséquence :

1° Procéder à la même substitution dans l’alinéa 2 de cet article ;

2° Dans l’alinéa 4 de cet article, substituer à la référence :

« L. 4434-10 »

la référence :

« L. 4435-1 » ;

3° Dans l’alinéa 5 de cet article, substituer à la référence :

« L. 4434-11 »

la référence :

« L. 4435-2 » ;

4° Dans l’alinéa 6 de cet article, substituer à la référence :

---

« L. 4434-12 »

la référence :

« L. 4435-3 » ;

5° Dans l'alinéa 9 de cet article, substituer à la référence :

« L. 4434-13 »

la référence :

« L. 4435-4 » ;

6° Dans l'alinéa 11 de cet article, substituer à la référence :

« L. 4434-14 »

la référence :

« L. 4435-5 » ;

7° Dans l'alinéa 13 de cet article, substituer à la référence :

« L. 4434-15 »

la référence :

« L. 4435-6 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à clarifier l'organisation interne du titre III du livre IV de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales, et à renuméroter les nouveaux articles codifiés en conséquence.